

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-25

AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIERE

COMMUNES D'AUVILLAR, BESSENS, GRISOLLES, MOLIERES et PARISOT

Par lettre du 28 février 2008, Madame la Préfète nous a communiqué le montant des sommes à répartir au titre des amendes de police par le Conseil Général pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Le montant de la dotation 2008 revenant à notre Département au titre de la répartition des amendes de police de l'année 2007 s'élève à **261 424 Euros**.

D'autre part, nous disposons d'un reliquat sur la répartition 2007 de **6 895 €**. Ce qui porte l'enveloppe budgétaire 2008 à un montant total de **268 319 €**.

I - Projets subventionnables

Le décret n° 88-351 du 12 avril 1988 modifiant le décret n° 85-261 du 22 février 1985, a fixé la nature des travaux subventionnables :

1) Transports en commun :

- aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport,
- aménagements de voirie, équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux,
- équipement assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport.

2) Circulation routière :

- études et mise en œuvre de plan de circulation,
- création de parcs de stationnement,
- installation et développement de signaux lumineux et de la signalisation horizontale,
- aménagement de carrefours,
- différenciation du trafic,
- travaux commandés par les exigences de la sécurité routière.

II - Taux de subvention :

Taux de base : 30 %

majoré pour les communes de moins de 500 habitants : 50 %.

Cas particuliers :

- aménagements de carrefours comportant une RD : 70 % hors agglomération et 40 % en agglomération (conformément à nos règles habituelles en matière de financement de carrefours),
- première signalisation horizontale et verticale lors de l'installation de ralentisseurs sur RD : 100 % (décision du 23 avril 1990).

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

DOSSIERS PRESENTES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	PROPOSITION DE SUBVENTION
1) AUVILLAR Création de deux ralentisseurs sur la RD 12 APRE/STA03290	22 904	22 904 € dont : <u>ralentisseurs</u> 15 674 x 30 % <u>signalisation</u> 7 230 x 100 %	4 702 + <u>7 230</u> Total <u>11 932 €</u>
2) BESSENS Création d'un cheminement piéton le long de la RD 813 APRE/STA03287	99 950	99 950 x 30 %	<u>29 985 €</u>
3) GRISOLLES Réalisation de plateaux traver- sants sur le coeur d'agglomé- ration - 1 ^{ère} phase 2008 APRE/STA03274	<u>1^{ère} phase</u> 87 900	87 900 x 30 %	<u>26 370 €</u>
4) MOLIERES Travaux de sécurité dans la traverse du village RD 959 en amont et aval de la place de l'église APRE/STA03279	179 018	179 018 x 30 %	<u>53 705 €</u>
	COUT TRAVAUX	MONTANT DES	PROPOSITION DE

COMMUNE	€ HT	TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION
5) PARISOT Travaux de sécurisation des abords du cimetière sur la RD 926 APRE/STA03273	20 000	20 000 x 30 %	<u>6 000 €</u>
<u>TOTAL</u>			127 992 €

Dotation au titre des amendes de police :

Reliquat dotation 2007	6 895 €
Dotation 2008	<u>261 424 €</u>
Total dotation 2008	268 319 €
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes.....	140 327,00 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour.....	127 992 €
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour....	268 319,00 €
Disponible	0 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 janvier 2009

CP 09/01-25

**AFFECTATION DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES
AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION
ROUTIERE**

COMMUNES D'AUVILLAR, BESSENS, GRISOLLES, MOLIERES et PARISOT

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 127 992 € :

** Dossiers présentés dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) AUVILLAR Création de deux ralentisseurs sur la RD 12	22 904	22 904 € dont : <u>ralentisseurs</u> 15 674 x 30 % <u>signalisation</u> 7 230 x 100 %	4 702 + <u>7 230</u> Total 11 932 €
2) BESSENS Création d'un cheminement piéton le long de la RD 813	99 950	99 950 x 30 %	29 985 €

COMMUNE	COUT TRAVAUX € HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
3) GRISOLLES Réalisation de plateaux traversants sur le coeur d'agglomération - 1 ^{ère} phase 2008	<u>1^{ère} phase</u> 87 900	87 900 x 30 %	<u>26 370 €</u>
4) MOLIERES Travaux de sécurité dans la traverse du village RD 959 en amont et aval de la place de l'église	179 018	179 018 x 30 %	<u>53 705 €</u>
5) PARISOT Travaux de sécurisation des abords du cimetière sur la RD 926	20 000	20 000 x 30 %	<u>6 000 €</u>
<u>TOTAL</u>			127 992 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,